

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
DE
DELLEY-PORTALBAN-GLETTERENS**

Séance intercommunale du 29 décembre 2011

PV provisoire

Présidence :	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
Présents :	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Décrevel Jean-Claude	Delley-Portalban
	Zimmermann Sabine	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Collomb Patrice	Gletterens
	Savoy Nicolas	Gletterens
	Carpanedo Aurélie	Caissière

Lieu : salle de conférence / bâtiment STEP, Portalban

M. Edgar Chambettaz, Président, salue les délégués présents à cette assemblée ordinaire convoquée par insertion dans la Feuille officielle du 16 décembre 2011, invitation personnelle adressée à chaque délégué ainsi que convocation insérée sur le site internet.

Présentation du tractanda

1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2011
2. Modification des statuts de l'Association
 - a) présentation
 - b) adoption
3. budgets 2012
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - Fr. 500'000.00 pour la rénovation de la STEP (modification du budget 2011)
 - Fr. 1'000'000.00 pour réfection du collecteur intercommunal et réhabilitation des STAP existantes
 - Vote final du budget de fonctionnement, des investissements et décision d'emprunt pour le montant de Fr. 1'000'000.00
4. Nomination des vérificateurs des comptes pour la législature 2011-2016
5. Informations et divers

Aucune remarque n'étant formulée quant à l'ordre du jour, M. Chambettaz déclare la présente assemblée apte à délibérer conformément à la loi en vigueur. Tous les documents relatifs à cette assemblée ont été mis à disposition des délégués.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 10.09.2011

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, par les délégués de l'Association, sans observation.

Budget des investissements

Rénovation de la STEP (modification du budget 2011) Fr. 500'000.00

M. Chambettaz renseigne les délégués sur la procédure relative à cet emprunt, soit approbation à l'assemblée du 18 décembre 2010. Par contre, cet emprunt ne figurait pas au tractanda et aucun plan financier n'y a été élaboré. Un emprunt auprès d'un établissement bancaire a été conclu en avril 2011 mais sans qu'aucune demande d'autorisation d'emprunt n'ait été formulée auprès du Service des communes. Le taux est fixé à 2.65% pour une durée de dix ans.

En réponse à M. Savoy, M. Chambettaz précise que ce montant a été dépensé pour la rénovation de la STEP. Le bouclage des comptes donnera un décompte précis de cette dépense et déterminera la situation financière liée à cet investissement.

M. Savoy relève également que le taux de 2.65% est un peu élevé et prévoir la possibilité d'entrer en négociation lors du prochain emprunt.

M. Chambettaz donne des précisions sur les rénovations qui ont dû être entreprises en urgence suite au sinistre. Suite à l'étude effectuée par le bureau Ribli SA, soit la décision était de tout refaire et une autre solution a été adoptée par l'intermédiaire de l'entreprise Alpha. Effectivement, une réflexion s'est posée au vu du futur prévoyant le regroupement des stations d'épuration.

En réponse à Mme Zimmermann, les délégués ont voté l'emprunt de Fr. 500'000.00 en décembre 2010 mais la procédure n'a pas été respectée.

En réponse à M. Collomb, le Comité de Direction va prendre contact avec les assurances pour les montants qui devraient être ristournés dans le cadre du sinistre enregistré à l'époque et en référence aux discussions établies à ce sujet.

Présentation du plan financier

Dépense d'investissement	Fr.	500'000.00
Intérêts bancaires (2.65%)	Fr.	13'250.00
Amortissements (4%)	Fr.	20'000.00
Frais annuels d'entretien	Fr.	7'000.00
<i>Total des charges annuelles</i>	Fr.	40'250.00

A préciser qu'il faut s'attendre à une charge supplémentaire pour les amortissements en retard concernant cet investissement.

Approbation

ONT VOTE OUI : 7 délégués

Avis contraire : aucun

Par le résultat de ce vote, le montant d'investissement s'élevant à Fr. 500'00.00 ainsi que la ratification de l'emprunt sont approuvés par les délégués de l'Association.

Rénovation du collecteur intercommunal & STAP Fr. 1'000'000.00

Présentation des plans établis relatifs à cette rénovation dont le descriptif des travaux a déjà été détaillé dans l'information.

M. Chambettaz précise que ces travaux ont été mis en soumission par le bureau Ribli SA et déjà été adjugés mais sous réserve des autorisations accordées par le Service des communes et les délégués de l'Association. En effet, un programme était à établir en référence aux autorisations délivrées par la Grande-Carîaie pour des travaux à exécuter dans la réserve naturelle, ceci jusqu'au mois de mars.

En réponse à Mme Zimmermann, cette réfection est indispensable étant donné que la Commune de Gletterens est raccordée à la STEP située sur le territoire de Delley-Portalban.

En réponse à M. Savoy, M. Décrevel précise que le dimensionnement ne présente aucun souci au niveau d'éventuelles augmentations de zones à bâtir pour autant que tous les raccordements soient en système séparatif.

En réponse à M. Cotting, ce raccordement va dans un sens d'écoulement – direction STEP.

M. Décrevel fait part que la Commune de Chevroux va collaborer avec Payerne et même Lucens et la Commune de Cudrefin avec Marin.

M. Chambettaz relève la nécessité de refaire les STAP pour une meilleure gestion au niveau production. Il est important de diminuer l'arrivée des eaux claires qui aboutissent dans ce collecteur. Il a été constaté également le dépôt de graisse qui encrasse le collecteur. Chaque commune devra vraiment résoudre ce problème quant à déterminer d'où proviennent ces arrivées de graisse.

M. Décrevel estime qu'il faut compter un coût de Fr. 300.00 du mètre pour les travaux de chemisage des fissures connues à ce jour.

Plus aucune question n'étant posée, nous passons au vote.

Présentation du plan financier

Emprunt	Fr. 1'000'000.00
Intérêts passifs (2%)	Fr. 20'000.00
Amortissements (4%)	Fr. 40'000.00
Frais d'entretien annuel	Fr. 5'000.00
Total des frais annuels	Fr. 65'000.00

ONT VOTE OUI : 7 délégués

Avis contraire : aucun

Par le résultat de ce vote, les délégués de l'Association intercommunale approuvent l'investissement et l'emprunt fixé à Fr. 1'000'000.00 pour la réfection du collecteur intercommunal et les STAP.

Point 4 – Nomination des vérificateurs

Proposition :

M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal	Delley
M. Patrice Collomb, conseiller communal	Gletterens

Les délégués approuvent la nomination de ces deux vérificateurs pour la période législative 2011-2016.

Point 5 – Informations et divers

Informations

M. Décrevel donne quelques informations sur la gestion du traitement des eaux usées.

1. Cadastre des eaux usées à mettre sur pied, soit inventaires des rejets polluants de chaque entreprise.
2. Une période de 5 ans est fixée pour exécuter cet inventaire dès son entrée en vigueur en 2011.
3. Les communes devront contrôler les matières dangereuses stockées par les entreprises sur la base des mises à l'enquête.

4. Les grandes STEP des villes industrielles, principalement, seront concernées par les micro-polluants ainsi que les agglomérations dont les rejets peuvent s'écouler dans les cours d'eau et les lacs. L'estimation du coût s'élève à Fr. 40.00 par habitant et par année.

5. Le but serait de réduire de 40% les stations d'épuration en Suisse ; pour le canton de Fribourg, il est projeté une réduction de 7 à 8 stations, soit 1 station pour 40'000 habitants.

Toutes les informations y relatives peut être obtenues sur le site internet.

Divers

M. Cotting relève le problème de mise à disposition du personnel travaillant à la STEP et estime qu'il faudrait savoir qui fait quoi au stade de la gestion des travaux.

M. Chambettaz précise que cette situation a déjà été discutée au sein du Comité de Direction. Pour le moment, un décompte des heures sera établi et une analyse sur la présence de chacun à la STEP sera également examinée. Actuellement, les employés communaux doivent être aptes à gérer la STEP.

M. Chambettaz propose de visiter d'autres stations et d'examiner le procédé de fonctionnement. A prendre également position sur l'engagement d'une personne par l'Association avec activité principale liée à la STEP, soit activité complètement indépendante de la commune.

M. Cotting demande que le comité mette sur pied un organe de contrôle des canalisations et de soulager les communes de ce travail.

M. Décrevel renseigne les délégués sur un mandat pouvant être attribué pour un contrôle qui s'exécute par « fumée ». Une démonstration est projetée le 21 janvier 2012 et plusieurs communes y sont d'ores et déjà intéressées. A ne pas oublier d'avertir le corps des sapeurs-pompiers de cette intervention.

M. Chambettaz précise que c'est le rôle des communes de procéder aux contrôles des canalisations situées sur leur territoire. Des solutions sont à trouver et ces travaux peuvent s'exécuter par étape.

M. Chambettaz remercie son comité, les délégués et les employées pour leur collaboration et souhaite à toutes et tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de l'assemblée : 19h25

Ainsi fait à Delley

Au nom de l'Association intercommunale

Le Président

La Secrétaire

Ed. Chambettaz

J. Martin